COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS DE CONSULTATION
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – 45 ter rue du docteur Barbaroux – B.P 307 83177 Brignoles cedex – Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : achats.publics@brignoles.fr
Objet du marché : AUDIT ENERGETIQUE DE PLUSIEURS BATIMENTS COMMUNAUX.
Type et caractéristiques du marché :
Il s'agit d'un marché public de prestations intellectuelles.
La commune de Brignoles souhaite réaliser un audit énergétique sur 4 groupes scolaires, l'hôtel de Ville et une salle sportive.

La prestation comporte 4 phases décomposée comme suit :

- Phase 1 : état des lieux ;

- Phase 2 : bilan énergétique et préconisations ;

- Phase 3 : programmes d'amélioration ;

- Phase 4 : analyse financière.

Le marché sera composé de prestations rémunérées à prix forfaitaires.

Le marché commence à sa date de notification cependant chaque phase sera déclenchée par Ordre de Service.

Visite du (des) site(s) ou des locaux obligatoire :

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur les sites, préalablement à la remise de l'offre, afin de visiter les lieux ou doivent s'exécuter les prestations et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de ces dernières. Pour ce faire, il conviendra de se rapprocher du Centre Technique Municipal : Madame Solène Lediouron économe de flux et responsable bâtiments au 04 94 37 99 37 ou 06 81 21 27 46 ou par courriel : lediourons@brignoles.fr afin de prendre rendez-vous. Un certificat de visite sera établi et remis au candidat afin de le joindre à son offre. Les visites auront lieu au maximum 24 heures avant la date limite de remise des offres.
Mode de passation : Marché à procédure adaptée (Art. 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)
Classification C.P.V: 79212000-3 (Services d'audit) 71314300-5 (Services de conseil en rendement énergétique).
Code NUTS : FRL05
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés, si possible, solidaires.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Conditions pour obtenir le dossier de consultation :
Le dossier de consultation peut être demandé par écrit (courrier, télécopieur, courriel) ou retiré gratuitement auprès de la Direction de la Commande Publique à l'adresse indiquée ci-dessus. Il peut également être téléchargé gratuitement sur le site : https://www.marches-securises.fr
Conditions de remise des offres :
Le dossier devra être remis sur support papier et contenu dans une enveloppe portant la mention « Audit énergétique de plusieurs bâtiments communaux. - Ne pas ouvrir » et le cachet du prestataire. Ces offres seront remises contre récépissé ou envoyées en recommandé, à l'adresse postale indiquée ci-dessus.
La transmission des offres par voie électronique est autorisée sur le site : https://www.marches-securises.fr
Date et heure limites de réception des offres: Le mercredi 27 décembre 2017 à 16 heures.
Conditions de participation :

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271), ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (si imprimé Cerfa DC1 n'est pas produit).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques (notamment obtention ou pas de la qualification OPQIBI 19.05 relative aux audits énergétiques des bâtiments tertiaires et habitations collectives).

- Liste des principales prestations réalisées en audits énergétiques au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Valeur Technique : 60 % - Prix : 40 %.

Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique :
Mairie de Brignoles – Centre Technique Municipal – Avenue des Martyrs de la Résistance – 83 170 Brignoles.
Affaire suivie par Mme LEDIOURON Solène - Tél. : 04 94 37 99 37 – Portable : 06 81 21 27 46 - Email : lediourons@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89.

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet): Art R 421-1 du code de justice administrative.
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 et suivants du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le 05 décembre 2017.